



CONSEIL FÉDÉRAL DU QUÉBEC
QUEBEC FEDERAL COUNCIL

L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Un outil d'aide pour les décideurs

**Table interministérielle sur le
développement durable des collectivités
du Groupe interministériel sur le développement durable**

Avril 2005

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
Environnement Canada (2005)

Papier: En154-31/1-2005F
0-662-74798-4

CD-ROM: En154-31/1-2005F-MRC
0-662-74799-2

PDF: En154-31/1-2005F-PDF
0-662-74800-X

HTML: En154-31/1-2005F-HTML
0-662-74801-8

Cette publication est également disponible sur le site Intranet du Conseil fédéral du Québec

Tout au long de la démarche d'analyse, il est fort recommandé d'utiliser en support le guide de l'utilisateur. Il comprend des explications et des commentaires pour chaque partie de l'outil.

PARTIE I - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Le développement durable des collectivités (DDC) est une approche qui met de l'avant un mécanisme permettant aux collectivités de participer activement à modeler leur présent et leur avenir pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures, en poursuivant une vision commune et intégrée des dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale.

Si les collectivités cherchent à se développer de façon durable, elles sont les mieux placées pour être les maîtres d'œuvre de ce développement. Afin de les appuyer dans leur démarche, le gouvernement fédéral désire sensibiliser les citoyens, y compris ses propres employés, au développement durable des collectivités.

PARTIE II - PRÉSENTATION DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET

Le Conseil fédéral du Québec (CFQ) présente un outil qui aide à élaborer les projets de manière à ce qu'ils favorisent le développement durable de la collectivité. Cet outil passe en revue, dans un premier temps, les conditions clés relatives à la capacité d'organisation de la collectivité et à la planification du projet pour assurer le succès de celui-ci. Deuxièmement, une grille d'analyse est offerte pour tenir compte de toutes les composantes du développement durable en intégrant les dimensions socioculturelle, économique et environnementale.

Cet outil s'adresse aux personnes qui élaborent, analysent ou approuvent des projets, et ce, tant au sein des gouvernements que dans les secteurs communautaires ou privés.

L'utilisateur doit aborder cet outil avec un esprit positif et considérer que personne ne possède toutes les réponses aux questions qu'il soulève. Il ne doit donc pas hésiter à consulter le guide ou des collègues pour fonder son jugement. En effet, les objectifs du développement durable sont larges, et les projets ne peuvent que tendre vers ce nouveau paradigme. L'utilisateur doit considérer son jugement comme qualitatif. Les aspects quantitatifs ne sont là que pour rappeler l'objectif et faciliter la décision.

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* **ne remplace pas un processus d'évaluation d'impact sur l'environnement**. Il serait inapproprié de l'utiliser comme tel puisque l'évaluation des impacts environnementaux vise une enquête en profondeur en ce domaine et ne touche pas obligatoirement les volets socioculturel et économique essentiels au développement durable.

PARTIE III - LA REVUE DES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PROJET

Le développement durable d'une collectivité n'existe pas dans l'absolu. C'est un processus d'amélioration continue qui résulte de la motivation d'un groupe à changer les choses en tenant compte d'un large éventail de connaissances et de préoccupations liées à la satisfaction des besoins multiples d'une population inscrite dans la durée.

Des consultations menées auprès de collectivités ayant réalisé différentes interventions favorisant le développement durable ont permis de dégager des conditions clés menant au succès de telles initiatives. Certaines conditions se rattachent à la capacité d'organisation de la collectivité, alors que d'autres sont liées à l'élaboration et à la planification du projet.

LA CAPACITÉ D'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

D'après ces expériences, il est probable que les efforts de développement connaissent davantage de succès dans une collectivité qui a posé les actions suivantes. Qu'en est-il de la collectivité concernée par le projet?

CONDITIONS REQUISES	Oui	Non	En partie	Ne sais pas
Partage-t-elle une vision commune quant à son développement ?				
A-t-elle une volonté de prise en charge et est-elle motivée à vouloir apporter des changements positifs ?				
Se dote-t-elle de mécanismes d'animation et de concertation ?				
Dispose-t-elle d'un plan de développement et de suivi ?				
A-t-elle la capacité de prendre des décisions intégrant toutes les dimensions du développement durable ?				
Commentaires :				

L'ÉLABORATION DU PROJET

Selon l'expérience acquise, il est probable que les efforts de développement connaissent davantage de succès lorsque le projet est bien élaboré et planifié. Qu'en est-il du projet à l'étude ?

CONDITIONS REQUISES	Oui	Non	En partie	Ne sais pas
Répond-il à un besoin et est-il mobilisateur ?				
A-t-il un caractère unique ?				
Bénéficie-t-il des ressources et de l'expertise nécessaires à sa réalisation ?				
Apporte-t-il un enrichissement à la collectivité ?				
Prend-il en considération les obstacles potentiels ?				
Bénéficie-t-il d'un financement pluriannuel ?				
Commentaires :				

PARTIE IV - LA GRILLE D'ANALYSE

La grille d'analyse qui est proposée ici a deux fonctions. Premièrement, elle constitue un outil de référence garantissant que tous les aspects et objectifs du développement durable sont pris en compte lors de l'élaboration des projets. Deuxièmement, elle sert à identifier dans quelle mesure chaque objectif de développement durable présenté dans la grille d'analyse est pertinent pour ce type de projet et à évaluer le rendement du projet pour chaque objectif de développement durable.

LA PERTINENCE

•• La pertinence de l'objectif de développement durable

Pour chacun des objectifs, il faut se poser les questions : l'objectif est-il pertinent à ce type de projet ? Si oui, quel est le degré de pertinence ?

Une valeur de 0 à 3 doit être attribuée à chaque objectif présenté dans la grille d'analyse.

•• La pertinence du volet

Pour calculer la pertinence globale de chaque volet, il faut additionner les valeurs de pertinence accordées aux objectifs du volet, diviser par 30 et multiplier par 100. Ce pourcentage reflète jusqu'à quel point le type de projet est en lien avec le développement durable du volet en question.

LE RENDEMENT

•• Le rendement positif

Pour chaque objectif pertinent pour le type de projet à l'étude (ceux dont la valeur de pertinence est différente de 0, il faut se poser la question : quelle est le rendement du projet par rapport à cet objectif ? Ou, dit autrement, comment le projet répond-il à cet objectif ?

Une valeur de 0 à 3 doit être attribuée à chaque objectif présenté dans la grille d'analyse.

•• Le rendement négatif

Une fois les objectifs de développement durable identifiés et leur performance évaluée, il est important de s'interroger sur les effets négatifs que le projet peut engendrer sur les différents éléments qui composent la société, l'environnement et l'activité économique. Pour les objectifs non pertinents (ceux dont la valeur de pertinence est égale à 0) et les objectifs pour lesquels aucune activité n'est prévue (ceux dont la valeur de rendement est égale à 0), il faut maintenant se poser la question : le projet peut-il nuire à la ou aux composantes de cet objectif de développement durable ?

Une valeur de -3 à 0 doit être attribuée à chaque objectif restant.

LES FICHES COMPLÉMENTAIRES

Les commentaires de l'utilisateur de l'outil et les pistes de bonification peuvent être inscrits sur des fiches complémentaires, s'il y a lieu.

VOLET SOCIOCULTUREL

Une collectivité se développera et s'épanouira de façon durable grâce aux conditions de vie qu'elle se donne, à la flexibilité et à la pertinence de son organisation sociale et à l'engagement civique de ses membres. Il s'agit d'assurer une vie saine à chaque être humain et de fournir des conditions qui lui permettront d'atteindre un sentiment d'harmonie personnel. Tout projet devrait favoriser l'égalité des chances pour chaque individu. La grille suivante permet de déterminer comment la composante socioculturelle est prise en considération dans le projet.

Fiche #	Objectifs	Pertinence de l'objectif 0 à 3	Rendement du projet	
			Positif 0 à 3	Négatif -3 à 0
SC1	Garantir la santé des individus			
SC2	Accroître le niveau de scolarité et de formation de la population			
SC3	Garantir l'accès équitable au logement pour chacun			
SC4	Assurer la sécurité des personnes			
SC5	Encourager des habitudes de vie saines			
SC6	Favoriser l'équilibre démographique et culturel au sein de la collectivité			
SC7	Favoriser l'accès équitable aux loisirs			
SC8	Favoriser l'accès équitable aux services et leur proximité			
SC9	Accroître le sentiment d'appartenance à la collectivité			
SC10	Développer l'équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu à l'égard de la collectivité			
	Total	= _____ (A)		
	Pertinence du volet	(A/30) x 100 = _____ %		

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Le volet environnemental traite notamment de la préservation du milieu naturel et de la pérennité des ressources. Il vise à sauvegarder de manière durable les ressources naturelles et à préserver la diversité biologique. La grille suivante permet de déterminer comment la composante environnementale est prise en considération dans le projet, à la fois dans une perspective locale, régionale et globale.

Fiche #	Objectifs	Pertinence de l'objectif 0 à 3	Rendement du projet	
			Positif 0 à 3	Négatif -3 à 0
EN1	Favoriser l'utilisation judicieuse des ressources renouvelables			
EN2	Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables			
EN3	Promouvoir la production et l'utilisation de matériaux recyclables, réutilisables ou biodégradables ainsi que la récupération de ce type de matériel			
EN4	Réduire les polluants nuisant à la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biosphère en général			
EN5	Limiter les facteurs constituant des nuisances ou nuisant à la qualité de vie ou à la santé			
EN6	Préserver la diversité biologique des espèces fauniques et floristiques et celle de leurs habitats et favoriser le rétablissement des espèces en péril			
EN7	Favoriser la santé et l'intégrité des écosystèmes et des paysages			
EN8	Adopter le principe de précaution à l'égard des risques environnementaux et ceux à l'égard de la santé humaine			
EN9	Gérer les matières résiduelles résultant des activités humaines d'une manière respectueuse de l'environnement			
EN10	Compenser lorsque possible les atteintes à l'environnement ou les minimiser			
	Total	= _____ (A)		
	Pertinence du volet	(A/30) x 100 = _____ %		

VOLET ÉCONOMIQUE

Le volet économique permet de répondre aux besoins matériels du plus grand nombre possible d'individus. Un projet sera économiquement durable si les produits ou les services fournis correspondent adéquatement aux besoins réels de la population et utilisent efficacement les matériaux, l'énergie et les ressources humaines nécessaires à leur production. Ce volet permet de s'interroger sur la capacité du projet à contribuer au développement durable dans son milieu en ce qui a trait aux ressources humaines, au fonctionnement des entreprises et aux flux des matières et des ressources entre les régions. La grille suivante permet de déterminer comment la composante économique est prise en considération dans le projet.

Fiche #	Objectifs	Pertinence de l'objectif 0 à 3	Rendement du projet	
			Positif 0 à 3	Négatif -3 à 0
EC1	Rechercher la rentabilité dans une perspective de viabilité			
EC2	Tendre vers l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre			
EC3	Développer et mettre en valeur les compétences professionnelles			
EC4	Offrir un milieu de travail valorisant et des conditions de travail saines ainsi que favoriser une gestion participative des employés			
EC5	Promouvoir le développement et l'utilisation d'innovations technologiques durables			
EC6	S'assurer de la qualité, de la viabilité et de la sécurité des produits et des services			
EC7	Offrir une information complète sur les produits et services ainsi que prévoir des mécanismes de recours et de rétroaction pour les consommateurs			
EC8	Encourager l'achat et l'approvisionnement local et l'embauche de la main-d'œuvre locale			
EC9	Favoriser la diversification de la structure industrielle			
EC10	Favoriser l'émergence d'entreprises connexes			
	Total	= _____ (A)		
	Pertinence du volet	(A/30) x 100 = _____ %		

FICHE COMPLÉMENTAIRE

Fiche n°: _____

Projet: _____

Objectif: _____

Activités prévues: _____

Effets anticipés: _____

Commentaires ou pistes de bonification: _____